



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

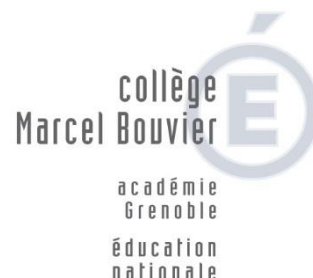
entre l'établissement COLLEGE MARCEL BOUVIER, Les Abrets
l'académie de Grenoble et le département de l'Isère

2017 – 2021



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



SOMMAIRE

Préambule	2
1 Diagnostic.....	3
1/ Eléments de contexte	3
2/ Points d'appui et d'amélioration	3
3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès	3
2 Objectifs stratégiques	4
3 Leviers stratégiques.....	5
4 Accompagnement (autorité académique et département)	6
5 Durée du contrat	7
Annexe : les indicateurs.....	8

PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Isère, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le Département de l'Isère pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un document d'aide au diagnostic établissement (DADE) qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège et sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

EQUIPEMENTS

- Zone géographique éloignée des structures culturelles
- Installations sportives en nombre suffisant (2 gymnases, 1 piste de course extérieure, une piscine, un parc situé à 1 km pour la course d'orientation)
- Pas de transports en commun.
- Zone géographique pauvre en ressources de soins : le Centre Médico Psychologique de Pont de Beauvoisin et les orthophonistes locales ont des délais de prise en charge supérieurs à un an.

POPULATION :

- Elèves DP (86,6%), tributaires des transports scolaires.
- PCS défavorisées importantes mais taux de boursiers (autour de 17% ces dernières années), et de boursiers 3 (autour de 20% ces dernières années), peu important au regard des PCS malgré l'incitation à demander une bourse faite par la gestionnaire aux familles : une population qui vit de petits revenus (emplois peu rémunérateurs, ou un seul salaire dans le foyer). A noter : 28% des familles ont fait une demande de bourse en 2016-2017 : elles éprouvent des difficultés financières et s'estiment en droit d'obtenir une bourse.
- Un faible taux de demande d'orientation en 2GT, autour de 62 %
- Parents d'élèves qui ne sont pas regroupés en association ni en fédération, mais désormais suffisamment nombreux pour faire vivre les instances de l'établissement. Une communication devenue satisfaisante entre le collège et les parents.
- Retard important à l'entrée en 6ème (de 15 à 12 % entre 2014 et 2016). En 2016, 10 élèves en 6ème ayant une notification de Segpa mais sans affectation (refus des familles ou défaut de place).

PARTENAIRES :

- Un partenariat étroit avec la communauté de communes Bourbre-Tisserands (1 animateur mis à disposition pour la pause méridienne 3 jours par semaine), le CISPD (financement d'actions de prévention).
- Une très bonne relation de collaboration avec le Territoire Vals du Dauphiné, et avec le Département via le PI2C (ex CEI).
- D'autres partenaires importants : les mairies des Abrets et de Fitialieu (prêts de locaux, subventionnement), le centre de planification familiale de La Tour du Pin, le Dispositif relais de Villefontaine. Plus à la marge : la MJC (convention mesure de responsabilisation), le Dispositif de Réussite Educative du pays voironnais (qui peut être sollicité pour des élèves venant de communes du Pays Voironnais) ; collaboration naissante avec l'AFNI (Accompagnement Familial Nord Isère) pour la création d'un « Café des familles ». Un partenariat naissant et pérenne avec l'Opéra de Lyon (demande de CHAM-opéra innovante en cours)
- Absence de structures avec lesquelles signer des conventions de mesure de responsabilisation

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE :

- Une présence importante de l'enseignement agricole privé à proximité : 2 MFR (Saint André le Gaz) et un LEGTA (Pont de Beauvoisin), qui attirent beaucoup de familles en fin de 5ème ou en fin de 3ème.
- 2 LPO de secteur (Elie Cartan à La Tour du Pin et Pravaz à Pont de Beauvoisin) qui offrent un panel assez complet pour l'orientation : bacs généraux, bacs technologiques, CAP et Bac Pro industriels et tertiaires. Des familles qui privilégient donc une orientation post-3ème de proximité. Ces LPO proposent chacun une section de 3ème prépa pro à proximité, au taux de pression accessible, et donc attractive.

2/ POINTS D'APPUI ET D'AMELIORATION

Points d'appui : de bons résultats au DNB et une bonne réussite des sortants de 3ème au lycée, supérieurs aux taux académiques ; une équipe enseignante très investie et impliquée dans la vie de l'établissement et dans de nombreux projets ; de bonnes relations avec les collectivités territoriales

Freins : un public qui témoigne d'une faible motivation et d'une faible ambition scolaire ; éloignement géographique des structures culturelles qui engendre des frais importants de déplacement ; un manque de moyens d'accès au numérique pour les élèves (une salle informatique de 15 postes pour 680 élèves)

3/ PROBLEMATIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET AXES DE PROGRES

Dans cet établissement semi-rural, géographiquement éloigné des structures culturelles et proche d'établissements de formation de l'enseignement agricole particulièrement attractifs pour les familles, les élèves réussissent très bien au DNB, mais ont peu de goût pour les apprentissages scolaires et demandent peu une orientation en seconde générale et technologique (alors que les bacs technologiques sont une voie de réussite intéressante, qui enferme moins tôt les élèves dans un champ professionnel restreint, et qui permet l'accès à des BTS). Il s'agit donc de susciter l'envie des élèves de s'investir dans leur scolarité et de viser un niveau de qualification suffisamment élevé pour leur ouvrir au maximum le champ des possibles et faciliter leur future insertion dans un monde professionnel en pleine mutation.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **L'ouverture culturelle comme levier de l'ambition scolaire**

Il s'agit, par une politique volontariste, de combler le déficit local dans le domaine culturel, et de permettre à tous les élèves d'accéder à une culture à laquelle ils n'ont pas accès par leur milieu familial.

L'ouverture culturelle est utilisée comme levier pour développer l'ambition et la motivation scolaires. Par l'ouverture culturelle (dans son acception la plus large : découverte de cultures, de milieux différents de ceux dans lesquels les élèves évoluent), il s'agit de doter les élèves de plus grandes capacités de compréhension du monde et d'adaptation.

Il s'agit également de susciter la créativité, le goût de l'effort, la capacité à oser. Par la pratique d'une activité éloignée de leurs pratiques habituelles (pratique artistique, chant choral, ski, échange linguistique etc), les élèves sont invités à créer, à surmonter leurs craintes et leurs préjugés, à se dépasser, à prendre confiance en eux. Par des partenariats avec des structures culturelle prestigieuses, les élèves sont amenés à côtoyer l'excellence et à comprendre le travail qui y mène, à développer leur savoir-être.

Enfin, l'objectif est de donner des éléments pour permettre aux jeunes d'être des spectateurs actifs et critiques dans leur vie sociale.

➤ **Des parcours de réussite à la mesure de chacun**

Pour répondre à l'hétérogénéité des élèves et à leurs relativement faibles investissements et ambitions scolaires, il est nécessaire de permettre à chacun de réussir à sa mesure :

- accompagner les élèves les plus en difficulté pour éviter le décrochage et leur donner la possibilité de construire une orientation choisie qui les placera en situation de réussite et soit en lien avec la réalité du monde du travail,
- accompagner les élèves les plus performants afin qu'ils puissent donner le meilleur de leurs capacités et envisager sereinement une orientation ambitieuse.

Il s'agit donc de susciter l'envie des élèves de s'investir dans leur scolarité et de viser un niveau de qualification suffisamment élevé pour leur ouvrir au maximum le champ des possibles et faciliter leur future insertion dans un monde professionnel en pleine mutation.

3 LEVIERS STRATEGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Département. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

- mettre en œuvre un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle qui permette à chaque élève de bénéficier au cours de sa scolarité des actions d'ouverture culturelle du collège.

L'ouverture culturelle sera entendue par ailleurs dans son acception la plus large : découverte de cultures, de milieux différents de ceux dans lesquels les élèves évoluent, ce afin de doter les élèves de plus grandes capacités d'adaptation. Par la pratique d'une activité éloignée de leurs pratiques habituelles (pratique artistique, chant choral, ski, échange linguistique etc), les élèves seront invités à créer, à surmonter leurs craintes et leurs préjugés, à se dépasser, à prendre confiance en eux.

Le projet de création d'une CHAM vocale cycle 4 « innovation expérimentation » en partenariat avec l'opéra de Lyon pourra être un levier fort.

- mettre en œuvre un Parcours Avenir qui permette à chaque élève de découvrir des métiers à haut niveau de qualification, ce bien avant le palier d'orientation de la classe de 3ème. Ce Parcours Avenir s'appuiera également sur le PEAC : chaque action du PEAC (par exemple ce qui concernera l'opéra) pourra être l'occasion de découvrir des métiers que les élèves ne voient pas représentés dans leur environnement proche. Ce parcours s'attachera à montrer aux élèves qu'il existe des voies de réussite et d'excellence à leur portée. Il s'appuiera autant que faire se peut sur des partenariats avec des entreprises et des établissements de formation. Enfin, à l'occasion de la mise en place de ce parcours, la question se posera de ce qui sera fait à destination des parents d'élèves pour leur faire découvrir des champs professionnels qu'ils ne connaissent pas et faire en sorte qu'ils puissent pousser leurs enfants à rechercher un niveau de qualification élevé.

- promouvoir la démarche de projet comme moyen pour l'élève de s'impliquer dans les apprentissages, d'accéder à l'autonomie, de porter un regard positif sur soi-même et ses capacités de réussite, d'oser expérimenter et se tromper, d'apprendre de ses erreurs - dans le cadre des EPI, des parcours etc.

- étendre autant que faire se peut les pratiques pédagogiques de différenciation et procéder à une évaluation positive, qui ait du sens pour l'élève et lui donne confiance en ses capacités, en lui indiquant ce qu'il sait faire et ce qu'il ne sait pas encore faire : une évaluation qui renvoie à chaque élève une image de lui-même comme de quelqu'un qui peut progresser.

- utiliser le numérique comme outil de soutien à la démarche de projet, à la différenciation pédagogique, à l'autonomie.

4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET DEPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- La dotation globale allouée au collège M.Bouvier est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Elle se décline en heures poste (HP), heures supplémentaires année (HSA) et en indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.
- L'accompagnement des équipes à la mise en œuvre du contrat a été élaboré :
 - En s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue stratégique tripartite et de la rencontre tripartite statuant sur le projet de contrat
 - Lors du conseil de contractualisation d'accompagnement

Il est proposé :

- En lien avec la FTLV et le corps des inspecteurs, les formations suivantes pourront être demandées :
 - La gestion de l'hétérogénéité et la diversification des pratiques professionnelles
 - La pédagogie de projet
- En lien avec les services de la DSDEN de l'Isère, le suivi des projets culturels.

Département

- Accompagnements opérationnels, financiers et techniques des actions éducatives des collèges dans le cadre du Pass'isérois du collégien citoyen (PICC), du Plan départemental pour la Jeunesse et du Plan départemental Citoyenneté.
- Soutien aux démarches du déploiement du numérique

5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A _____, le _____

Le chef d'établissement,



Le Recteur de l'académie
de Grenoble

Le Président du département
de l'Isère

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : L'ouverture culturelle comme levier de l'ambition scolaire

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Indicateurs de stratégie linguistique	1	2
Indicateurs de stratégie "arts et culture"	2	3
Demande d'orientation en 2GT : choix des familles	66	68

Objectif : Des parcours de réussite à la mesure de chacun

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'accès de la 6ème à la 3ème et valeur ajoutée / Académie	77	77
Indicateurs de stratégie - politique numérique	1.5	3
Ecart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des PCS défavorisées	-1	0

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.